



U LEVANTE

Corti, le 16 septembre 2022

Monsieur Jean Giuseppi
Maire de Figari

Objet : avenir de A Testa Ventilegna

Monsieur le Maire,

Suite à une manifestation qui vient de se dérouler à la Testa, haut lieu des luttes contre la spéculation immobilière, vous avez exprimé votre intention de protéger ce site exceptionnel en conservant son caractère naturel.

Pour rappel, l'ancien conseil municipal de Figari avait projeté un aménagement à vocation touristique sur ce site et l'ensemble du Collectif pour l'application de la loi Littoral avait manifesté en avril 2013 afin que ce projet échoue : <https://www.ulevante.fr/la-testa-ventilegne-espace-remarquable-deviendrait-constructible/>

A cause des réticences de l'État qui n'a pas voulu faire bénéficier ce site des protections qu'il mérite (diminution de la surface de la ZNIEFF 1 et refus du classement en Natura 2000 de la totalité du promontoire), le CRSPN a fait effectuer une étude sur la qualité écologique du site : elle a conclu que A Testa pouvait prétendre au label Natura 2000 habitat.

Le refus de l'État de suivre l'avis du CRSPN est visible aujourd'hui : une dent creuse est toujours très visible (voir images en page 2 de ce courrier) et est donc toujours menacée par d'éventuels projets ... puisque les municipalités ne sont pas à l'abri de changements.

C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui, en tant que propriétaire des terrains de mener au bout ce classement en Natura 2000 et, si vous pensez que nous pouvons vous aider à mener à bien ce projet de classement, nous sommes prêts à le faire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre respectueuse considération.

La direction collégiale

	Ernest Centofanti		Rosine Mondoloni
	Jean-Marie Dominici		Sophie Mondoloni
	Michelle Ferrandini		Christian Novella
	Dominique Gambini		Michelle Salotti
	Anne Luciani		Lucrece Sansonetti

Natura 2000 et terrains du CDL inaliénables : inconstructibilité



Terrains non protégés



